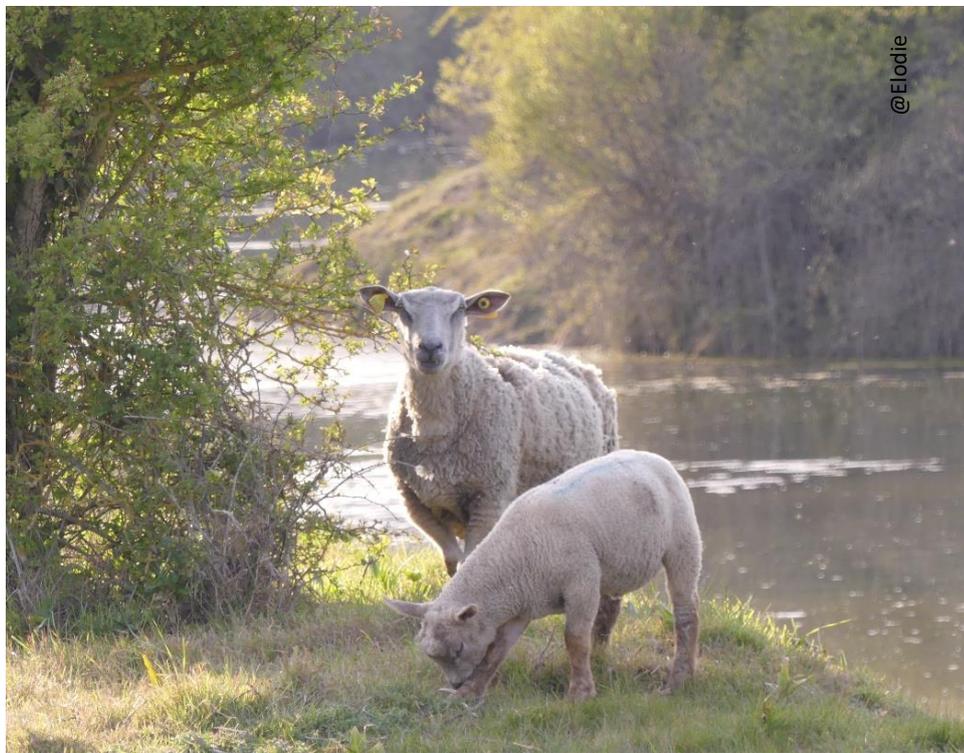


# Anticipation du retour du loup : De l'état des lieux à la mise en action

---

## Résumé du diagnostic territorial du Montmorillonnais (Vienne)



Réalisation : Mme Elodie Massiot

Encadrement : M Farid Benhammou & Mme Carole Maire

Structures d'accueil : Laboratoire RURALITÉS de l'Université de Poitiers &  
Maison des Jeunes et de la Culture Claude Nougaro

Temporalité : Avril - Septembre 2021

Réalisé dans le cadre d'un stage de Master 2 à l'Université de Paris avec la participation financière et technique de :

## Sommaire

I. Introduction.....	3
II. Le contexte territorial.....	4
a. Une empreinte historique importante.....	4
b. Des caractéristiques paysagères fortement liées aux pratiques agricoles .....	4
III. Méthodologie .....	5
IV. Les jeux d'acteurs.....	7
a. Les relations des acteurs : entre alliances et conflits sous-jacents.....	7
b. Des niveaux d'anticipation hétérogènes .....	8
V. Le loup, nouvel acteur territorial .....	9
a. Entre savoir influencé et questionnement.....	10
b. Une place pour le loup dans le Montmorillonnais ? .....	10
c. Un dispositif administratif inadapté au contexte local ?.....	11
d. Le retour du loup : la « goutte d'eau » ? .....	11
e. Des aspirations sociétales contradictoires.....	12
VI. Conclusion et actions prioritaires à mener .....	13

## Liste des abréviations et des acronymes

**ASP** : Agence de Service et de Paiement

**CCVG** : Communauté de Communes de Viennes et Gartempe

**CDCFS** : Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage

**DDT** : Direction Départementale des Territoires

**DRAAF** : Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt

**FDC** : Fédération Départementale des Chasseur·ses

**FDSEA** : Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitant·es Agricoles

**FNSEA** : Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitant·es Agricoles

**GIE Ovin** : Groupement d'Intérêt Économique Ovin du Centre Ouest

**LPO** : Ligue pour la Protection des Oiseaux

**MJC** : Maison des Jeunes et de la Culture

**OFB** : Office Français de la Biodiversité

**PAC** : Politique Agricole Commune

**PNA** : Plan National d'Action

**RPG** : Registre Parcellaire Graphique

**SRISSET** : Service Régional de l'Information Statistique, Économique et Territoriale

## I. Introduction

Depuis son retour en France métropolitaine il y a bientôt 30 ans, les loups (*Canis lupus*) recolonisent une large partie du territoire. Récemment, des individus ont été observés dans l'Oise (Thiollier 2020) ou en Vendée (Fontaine 2021) loin des zones de présence de meutes reproductrices actuellement concentrées dans l'arc Alpin (Cf. 2.1.b p.24<sup>1</sup>). En effet, le processus de dispersion des loups, dit « par bond », se caractérise par une très grande distance parcourue par les individus dispersants avant de s'établir sur un nouveau territoire, sans que nous ayons de réels éléments scientifiques nous permettant d'en comprendre les mécanismes (Duchamp et al. 2017) (Cf. 2.1.c p.30). Cela ne permet donc pas de prédire le prochain secteur visité (Valière et al. 2003) et la totalité de la France métropolitaine est actuellement potentiellement colonisable par l'espèce.

Or, le Plan National d'Action (PNA) sur le loup et les activités d'élevage 2018-2023 (Ministère de la transition écologique et solidaire et Ministère de l'agriculture et de l'alimentation 2018) ne peut être déclenché par la préfecture qu'après une première prédation sur le cheptel domestique potentiellement imputable à ce canidé sauvage. Ce contexte de réaction à retardement au retour du prédateur attise les tensions entre les acteurs et retarde la mise en place pragmatique des mesures de protection des troupeaux (Benhammou 2007; Benhammou et Salvador 2003). Face à ce contexte, deux expertises commandées par le gouvernement recommandent d'anticiper le retour du prédateur dans les territoires afin d'éviter le « primo-choc » et préparer et accompagner les acteurs dans un contexte plus serein et sur le temps long nécessaire (Boisseaux et al. 2019; Dumez et al. 2017). Au-delà des aspects techniques d'adaptation des pratiques et de protection des troupeaux, essentiels à questionner, les sciences humaines et sociales ont un rôle primordial insuffisamment exploité, pour comprendre l'influence de l'arrivée de ce nouvel acteur du territoire sur l'organisation et les relations entre les acteurs déjà en présence (Dumez et al. 2017).

Le diagnostic territorial résumé ici constitue la première étape essentielle d'un projet de recherche-action plus long ayant pour objectif la construction d'outils de médiation et la mise en place d'actions concrètes adaptées aux contextes et enjeux spécifiques du territoire. Cette phase d'état des lieux comprend deux objectifs :

- L'analyse des jeux d'acteurs : Quels sont les acteurs en présence ? Comment interagissent-ils entre eux ? Quels sont leur point de vue, leur ressenti sur un potentiel retour de loups sur le territoire ? Comment et à quel degré se préparent-ils au retour du prédateur ?
- L'analyse socio-économique, écologique, agricole et historique du territoire : Quelles sont les singularités du territoire ? Comment adapter le processus d'anticipation à ce contexte ?

---

1 Les renvois (cf.) indiquent les parties et pages du rapport complet développant le sujet traité et résumé ici.

## II. Le contexte territorial

Le territoire du Montmorillonnais, au Sud de la Vienne, délimité pour des raisons de facilité administrative sur la Communauté de Commune Vienne et Gartempe (CCVG), présente plusieurs critères de vulnérabilité face au retour du canidé. Une présence d'un loup a été officiellement attestée en mars 2021 avec la découverte de son cadavre à Lathus-Saint-Rémy (Kerouanton 2021b). Ces dernières années, des suspicions de passages et d'attaques de loups existaient dans le Sud de la Vienne (Kerouanton 2021a) et des preuves de présence étaient attestées dans des territoires proches : Charente (Beneytou 2020), Indre (*La Nouvelle République* 2020), Dordogne (*Le Républicain* 2019) (Cf. 2.II.b p.44). De plus, les pratiques agricoles du Sud de la Vienne se caractérisent par l'élevage extensif de brebis et secondairement de vaches allaitantes ; les deux espèces domestiques qui sont principalement prédatées par les loups en Europe (Boisseaux et al. 2019).

### *a. Une empreinte historique importante*

L'activité d'élevage ovin s'est historiquement développée dans ce territoire au sol pauvre, notamment après l'extermination des loups dans la première moitié du XXe siècle (Cf. 2.II.a p.33). Aujourd'hui encore, c'est l'une des plus importantes zones de production de viande ovine de France : plus de 30 % des exploitations de la CCVG possèdent des brebis contre environ 10 % à l'échelle nationale (SRISSET DRAAF, 2020). Ce territoire du Centre-Ouest, aux confins de la Charente, du Sud de la Vienne et de la Haute-Vienne, aurait par ailleurs vu les derniers individus français tués entre 1923 et 1929 (De Beaufort 1987). Il s'agit donc d'un territoire avec une forte empreinte historique et symbolique du loup (Cf. 2.II.a p.33).

Dans le Montmorillonnais, comme dans la majorité des territoires ruraux français, la transformation du système agricole dans les années 1980 se traduit par une diminution du nombre d'exploitations (Cf. 2.II.b p.36). La succession des Politiques Agricoles Communes (PAC), favorisant majoritairement les grandes structures avec la prime à l'hectare du premier pilier, induit depuis une cinquantaine d'années une évolution des pratiques agricoles vers de la culture de céréales au détriment de l'élevage. De plus, les techniques de drainage et les apports de la chimie permettent d'exploiter ses terres pauvres, même si le rendement reste bas.

### *b. Des caractéristiques paysagères fortement liées aux pratiques agricoles*

Aujourd'hui encore, nous assistons à une progression des cultures céréalières sur les terres d'élevage accompagné d'une disparition progressive des paysages de bocage notamment dans le Nord-Ouest du territoire (Figures 1). Au contraire, les cheptels les plus importants s'observent à la frontière de la Haute-Vienne, où l'on retrouve encore majoritairement des milieux de prairie et des haies (Figure 2). Les pratiques actuelles d'élevage ovin se caractérisent en effet par une utilisation

optimisée du pâturage et une présence très majoritairement en extérieur, en continuité de ce qui a été développé dans les années 1930 par l'Alliance Pastorale (Cf. 2.II.b p.37).

En parallèle, au sein même des structures d'élevage, nous assistons à une diversification de l'activité (Cf. 2.II.b p.36). Les exploitations en polyculture élevage se sont très largement développées pour atteindre 66 % en 2015, alors qu'elles ne représentaient que 3 % à 5 % des exploitations en 1979 (Jean 1991; Réseau Civam du Poitou-Charentes 2015). Au contraire, le nombre d'exploitations en élevage ovin uniquement a fortement diminué entre 2010 et 2020 d'après les déclarations PAC, passant de 25,5 % à 19,6 %. Le nombre d'exploitations possédant des bovins n'a, lui, que légèrement augmenté sur cette même période, passant de 28,3 % à 30,6 %, en faveur des exploitations d'élevage exclusivement bovin. Ces dernières ne semblaient pas exister dans les années 1980 (Jean 1991 ; SRISET DRAAF, 2020) mais représentent, en 2020, 18,7 % des exploitations du territoire d'étude. La proportion de structures en poly-élevage ovin et bovin est, elle, restée relativement stable de 13,5 % en 2010 à 11,8 % en 2020, dans un contexte général de diminution du nombre d'exploitations agricoles. Cette diminution perdure en réalité depuis au moins les années 1970, où 3 540 exploitations étaient recensées dans le Montmorillonnais contre 2 433 en 1988 (Jean 1991). Après les données de la PAC sur le territoire de la CCVG, il y avait 1 205 exploitations en 2010, et 988 en 2020 (Cf. 2.II.b p.36).

### **III. Méthodologie**

Des entretiens auprès de 44 personnes ont été menés entre le 14 avril et le 19 juillet 2021. Des entretiens semi-directifs, structurés par des grilles d'entretien adaptées (Cf. Annexe 1 p.118), ont été réalisés auprès de différents acteurs du territoire, en large majorité sur leur lieu d'activité, afin de récolter leurs pratiques actuelles, leurs ressentis et les potentiels besoins ou processus d'anticipations mis en place. Un effort a été réalisé afin d'intégrer un large panel d'acteurs (Cf. Tableau 1 p.11) : 14 éleveurs et éleveuses dont certain-es sont également chasseur-ses ou représentant-es agricoles (Cf. 3.I.a p.48), 4 structures agricoles donc 3 personnes à la Chambre d'agriculture de la Vienne (Cf. 3.I.b p.51), des institutions publiques comme l'OFB qui est chargé du suivi de l'espèce et la DDT qui est chargée de la mise en place des Plans Nationaux d'Action Loup (Cf. 3.I.d p.52), un-e salarié-e de la Fédération Départementale des Chasseur-ses (FDC) de la Vienne (Cf. 3.I.c p.51), 3 associations de protection de l'environnement dont 3 personnes de Vienne Nature, qui s'occupe entre autres des mammifères (Cf. 3.I.e p.52), et 3 structures touristiques et citoyennes dont une personne d'une association de randonnée (Cf. 3.I.f p.53). Malheureusement, malgré de nombreux contacts établis, aucun entretien avec des élu-es territoriaux de la CCVG n'a pu être réalisé.

Au-delà des entretiens, un travail plus large de récolte de données qualitatives s'est révélé essentiel sur différents thèmes (Cf. 1.III p.14) : traitement médiatique, recueil historique national et territorial, positionnement public des structures et évolution des politiques publiques sur ce dossier.

# Un contraste paysager associé aux activités agricoles entre le Nord-Ouest et le Sud-Est du Montmorillonnais

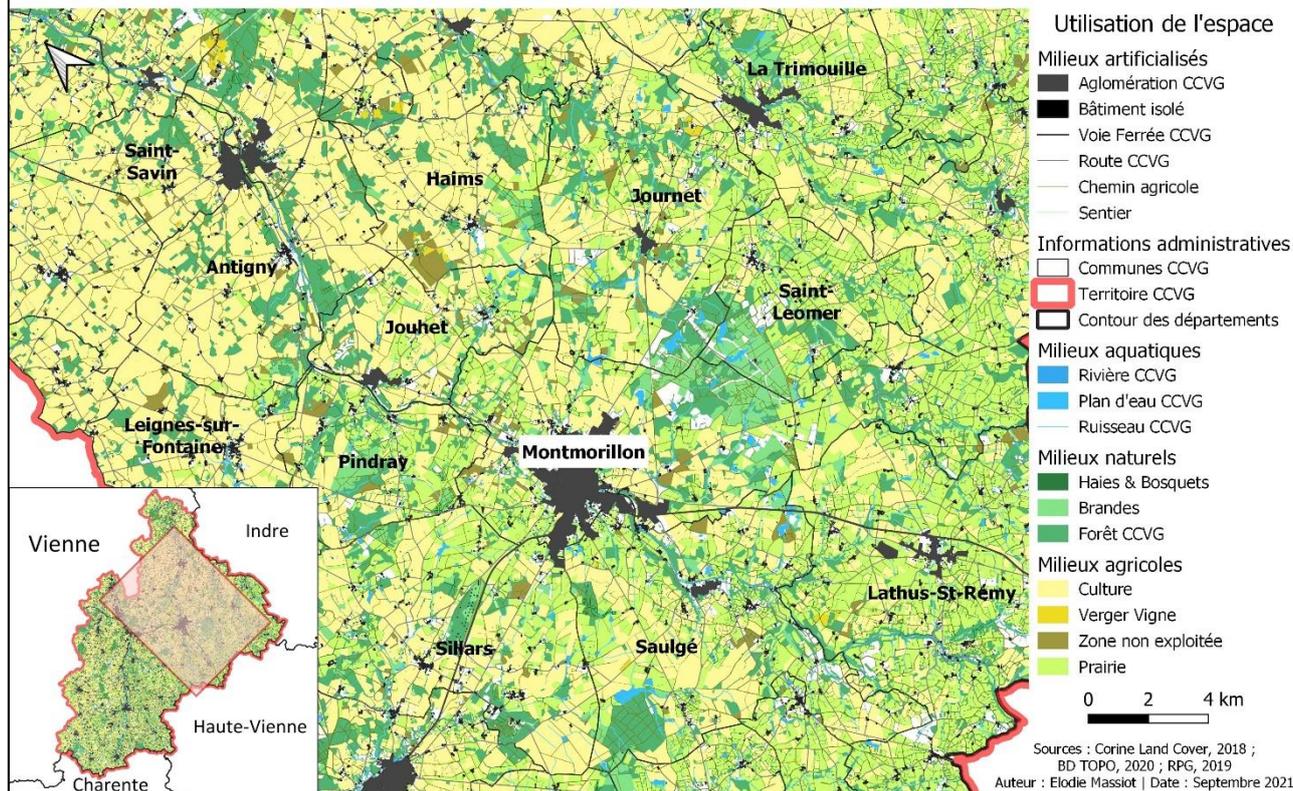


Figure 1 : Un contraste paysager associé aux activités agricoles entre le Nord-Ouest et le Sud-Est du Montmorillonnais

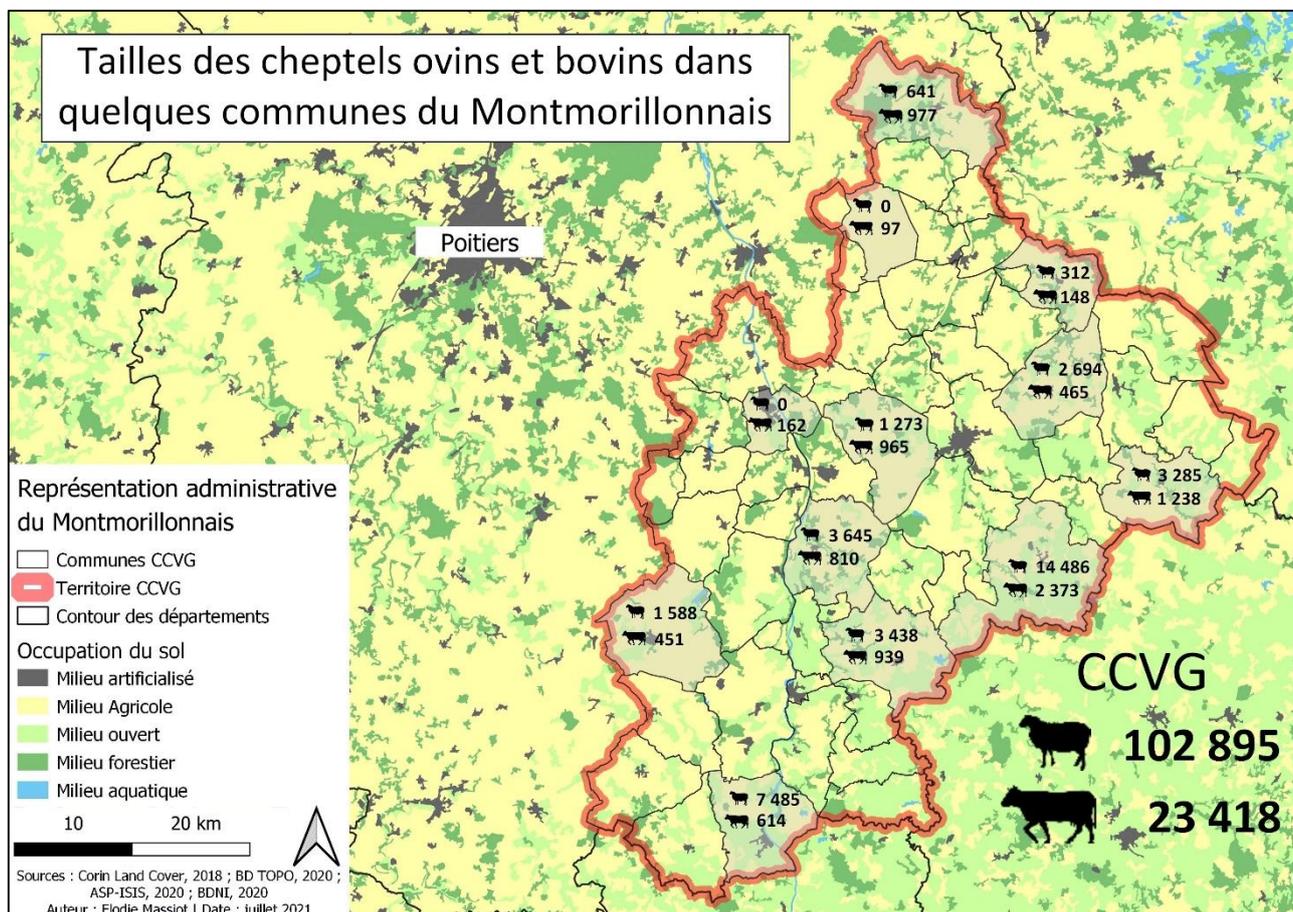


Figure 2 : Tailles des cheptels ovins et bovins dans quelques communes du Montmorillonnais

## IV. Les jeux d'acteurs

L'espèce loup sera ici considérée comme un objet de création de liens et d'oppositions entre acteurs présents ayant des liens et des projections différentes pour le territoire (Dumez et al. 2017; Benhammou 2007). L'arrivée de loups sur un territoire exacerbe, en effet, les tensions déjà existantes entre les acteurs du territoire (Benhammou et Salvador 2003). Il est donc primordial, dans une démarche d'anticipation du retour du canidé, d'analyser les points de vue et les désaccords entre les acteurs impliqués (Degeorges et Lalo 2017; Benhammou 2007).

### a. Les relations des acteurs : entre alliances et conflits sous-jacents

Au-delà des relations interpersonnelles qui existent entre les différents acteurs, généralement au niveau des technicien·nes, la qualité des relations entre les structures peut être toute autre au niveau institutionnel. Trois relations conflictuelles ont été particulièrement relevées (Figure 3) : entre les syndicats agricoles (Cf. 3.III.b p.62), entre les associations de protection de l'environnement et les mondes agricole et cynégétique, notamment au sein de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS) (Cf. 3.III.b p.62) et entre les éleveur·ses et les pouvoirs publics (Cf. 3.III.b p.64), dont notamment l'OFB (Cf. 3.III.b p.66). Ces dernières reflètent en réalité des oppositions institutionnelles que l'on retrouve au sein d'autres territoires (Moulin et Sagot 2020; Mounet 2007) et au niveau national (Benhammou 2007).

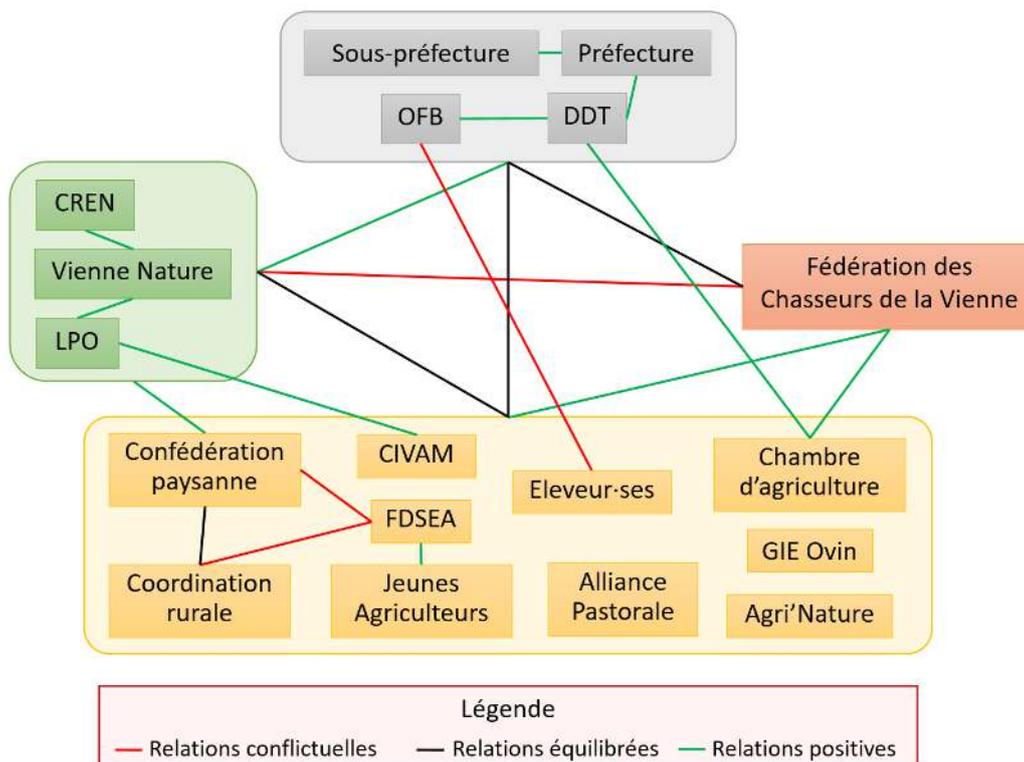


Figure 3 : Qualité des relations institutionnelles entre les différentes structures du territoire. (Incluant seulement les informations récoltées durant les entretiens, l'absence de trait ne témoigne pas nécessairement d'une absence de lien).

Les tensions entre l'OFB et les éleveurs impactent plus directement le retour du loup (Cf. 3.III.b p.66). Les éleveur·ses interrogé·es ont le sentiment que les informations que le monde agricole fait remonter ne sont pas prises en compte par les administrations. Il y a en effet un décalage entre l'information de terrain qui repose sur le témoignage de l'expérience et le protocole strict que doit suivre l'information administrative. Il semble ainsi qu'il y ait une incompréhension par certains acteurs agricoles des méthodes des institutions publiques qui ne prennent pas en compte leur témoignage au contraire des institutions agricoles ou cynégétiques auxquelles ces acteurs ont habituellement à faire. Les agents de l'OFB émettent, en effet, des conclusions factuelles neutres basées seulement sur des relevés de terrain, par exemple une autopsie dans le cadre d'une prédation suspecte d'animaux domestiques.

Ces différents facteurs n'encouragent pas les éleveur·ses à faire appel à l'OFB. Une large partie des personnes ayant mentionné des prédatons suspectes durant nos échanges ne les ont pas faites remonter à l'OFB : soit car elles estiment que cela ne leur apporterait rien, soit car elles n'ont simplement pas pensé que cela pouvait être le fait d'un loup, même lorsque le cas de prédation leur semble étrange. On en arrive ainsi à un décalage entre le vécu des acteurs agricoles sur le territoire et la situation connue des institutions publiques. La Chambre d'agriculture et la Direction Départementale des Territoires (DDT) sont conscientes que le signalement des indices de présence de l'espèce est un enjeu primordial actuellement sur le territoire et ont commencé à mettre en place de la communication pour inciter au maximum les éleveur·ses à signaler ces prédatons suspectes.

*« Il y a peut-être plein de signalements qui vont passer à la trappe. »*

Éleveur·se

Le retour de loups exacerbant généralement les tensions existantes entre les acteurs en présence, il est essentiel de les caractériser et d'identifier un seuil au-delà duquel ils perdent leur aspect constructif pour ne conserver qu'une dimension négative (Dumez et al. 2017).

#### ***b. Des niveaux d'anticipation hétérogènes***

La DDT a exprimé une forte volonté d'agir dès à présent pour anticiper le retour du prédateur. Une première réunion a été organisée avec les élu·es de la Chambre d'agriculture début mars 2020. Puis, fin juillet 2021, la structure a convoqué, au nom de la préfète du département, le « Groupe restreint loup », dispositif prévu par le PNA Loup 2018-2023, réunissant les acteurs du monde agricole et les structures gouvernementales choisies par la DDT.

*« Au niveau national, il n'y a jamais eu d'anticipation. »*

Représentant·e syndical·e

Chez les syndicats agricoles, deux niveaux d'implication cohabitent. La Chambre d'agriculture, présidée par des élu-es de la Coordination Rurale, et la Confédération Paysanne semblent vouloir anticiper au maximum le retour du loup, notamment par la formation. Cette dernière a organisé deux réunions d'information depuis début 2020 en présence de Thomas Vernay, l'animateur national de la commission prédation du syndicat. Ce positionnement se traduit par un rapport de construction avec les acteurs gouvernementaux, tel que la DDT, afin de mettre en place des actions en amont. De leur côté, les syndicats de la FDSEA et les Jeunes Agriculteur-rices (JA) n'envisagent pas de s'impliquer dans des actions d'anticipation pour l'instant même s'ils demeurent demandeurs d'informations. Le syndicat des JA nous a en effet sollicités pour participer à leur Assemblée Générale fin 2021. On constate également cette gamme de point de vue chez les acteurs des structures agricoles, qui se positionnent néanmoins unanimement, avec la Fédération Départementale des Chasseur-ses, dans l'accompagnement et le soutien des éleveur-ses. Ces différents niveaux d'anticipation d'un retour potentiel de loups se retrouvent tout autant chez les éleveur-ses dans le cadre de leur propre exploitation agricole.

*« Je considère qu'on n'est pas prêt si demain  
il y a une meute de loups installée ! »*

Salarié-e de Vienne Nature

Les acteurs des associations de protection de l'environnement ne semblent pas en mesure d'anticiper actuellement (Cf. 3.IV.b. p.72). La grande majorité de ces acteurs ne se sent pas légitimes à agir ou tout du moins à initier des actions de terrain. Certains ne se sentent pas préparés pour traiter convenablement ce dossier tandis que d'autres se posent la question de la pertinence à agir ou s'exprimer sur le sujet. Certains doutent en effet, en tant qu'acteurs d'associations de protection de l'environnement, que leur parole soit entendue et considérée.

Au niveau des acteurs des loisirs, du tourisme ou des simples citoyen-nes, le positionnement face à un potentiel retour du canidé est très neutre. Les structures interrogées ne se sont généralement pas encore réellement posé la question.

## **V. Le loup, nouvel acteur territorial**

L'espèce loup sera ici considérée comme un acteur intervenant dans le jeu d'acteur actuel (Cf. 3.III p.58 et 3.IV p.69) et dans les spatialités du territoire (Cf. 3.II p.53) (Dumez et al. 2017). La potentialité du retour de ce nouvel acteur interroge à la fois sur ses capacités à intégrer le territoire et sur les capacités des acteurs à l'inclure dans une nouvelle logique territoriale.

### *a. Entre savoir influencé et questionnement*

L'intelligence et l'adaptabilité des loups, notamment en termes de comportement de prédation, ont été abordées à de nombreuses reprises (Cf. 4.I.a p.76). Ils sont ainsi considérés comme malins, opportunistes, discrets et intelligents par les différents acteurs rencontrés, quel que soit leur secteur d'activité, révélant même parfois d'une certaine admiration. Néanmoins, nombre de discours reflètent des biais de perception de cette espèce, notamment influencés par l'historique du « grand méchant loup », des différentes « bêtes » mangeuses d'Homme ou encore des contre-vérités et polémiques entourant son retour en France par les Alpes depuis le début des années 1990.

*« C'est un peu l'inconnu pour le moment  
le loup pour nous. »*

Éleveur·se

Toutefois, la majorité des personnes rencontrées reconnaît leur méconnaissance de cette espèce et a exprimé un besoin d'informations et de formations sur le mode de vie de l'animal, son comportement et les moyens de se protéger contre les problèmes qu'il peut causer (Cf. 4.I.c p.84). Cette demande émane à la fois des éleveurs, des structures agricoles et des salarié·es des associations de protection de l'environnement.

### *b. Une place pour le loup dans le Montmorillonnais ?*

Une très large gamme de points de vue est représentée sur les possibilités de présence de l'espèce dans le territoire du Montmorillonnais, allant d'une présence actuelle à une présence peu probable car le territoire ne serait pas adapté (Cf. 4.I.b p.79). Une grande partie des personnes qui pensent que l'espèce est déjà présente, et de celles pour qui un retour prochain est possible, désignent particulièrement une zone du territoire pour cette installation : le camp militaire du Montmorillonnais, une zone non clôturée mais interdite au public de 1 600 hectares de forêts et de brandes. Au-delà de cette zone particulièrement remarquée et remarquable, d'autres lieux possibles d'installation de l'espèce ont été évoqués notamment de par leur caractère calme, avec une faible activité humaine. D'un autre côté, l'argument de la tranquillité est également utilisé pour indiquer que le territoire ne soit pas adapté à sa présence, notamment en raison de la pression de chasse qui a été régulièrement évoquée comme un facteur de dérangement trop important pour une installation pérenne.

*« Si demain le loup est là mais qu'il ne gêne pas les éleveurs et qu'il joue  
son rôle de régulateur de la nature, il ne me gêne pas du tout ! »*

Éleveur·se et chasseur·se

Indépendamment de leur point de vue sur la présence actuelle ou prochaine de loups dans le Montmorillonnais, certains acteurs, essentiellement agricoles, se sont questionnés sur le « besoin » ou « l'utilité » de l'espèce pour le territoire (Cf. 4.I.b p.82). Cette question, ainsi que la possibilité ou non d'un retour du loup sur le territoire, n'a néanmoins jamais été abordée avec les membres des institutions publiques ou des associations de protection de l'environnement. Les discours exprimés renvoient à l'idée que la biodiversité doit répondre à une utilité, à un besoin pour l'humain, ou tout du moins ne pas intervenir, en tant qu'acteur, dans les activités humaines du territoire. Le retour de loups vient en effet remettre en question la frontière spatiale entre le domaine sauvage où le prédateur aurait sa place, et le domaine domestique, territoire humain, dont les frontières ont été établies par les paysans et où le prédateur n'aurait pas sa place (Mounet 2007).

### *c. Un dispositif administratif inadapté au contexte local ?*

Le PNA Loup 2018-2023 prévoit des aides financières pour l'achat de clôtures, l'achat et l'entretien de chiens de protection et l'embauche de bergers. Cependant, les loups étant revenus par les Alpes françaises, ces mesures, que la totalité des acteurs interrogés semble connaître, ont été pensées et déployées sur des systèmes d'élevage de pastoralisme (Cf. 4.II.a p.85). Des questions se posent donc sur leur adaptabilité aux pratiques d'élevage du Montmorillonnais. L'utilisation de chiens de protection est le moyen de protection évoqué le plus régulièrement comme une solution possible sur le territoire. Cependant, au-delà de leur adaptation aux pratiques d'élevage utilisées dans le Montmorillonnais (nombre, races, etc.), des acteurs agricoles ont soulevé des inquiétudes quant à la cohabitation de ces chiens avec les riverains et les promeneurs des nombreux chemins de randonnées du territoire. Ainsi, pour les acteurs interrogés, les moyens de protection de troupeaux proposés et en partie financés par le PNA Loup 2018-2023 ne seraient pas adaptés, en l'état, aux spécificités du territoire et de son système d'élevage en lots. Certains acteurs voudraient donc adapter ou créer d'autres solutions propres à ce territoire, en se fondant sur ce qui a été expérimenté ailleurs ou dans le passé.

*« S'il y a des gens qui se promènent avec des enfants qui crient, etc.*

*Si le chien sent que le troupeau est en danger, il fait quoi ? »*

Éleveur·se et chasseur·se

### *d. Le retour du loup : la « goutte d'eau » ?*

Bien que les entretiens aient été centrés sur la question du retour du loup, de nombreuses autres problématiques ont été abordées (Cf. 4.III.a p.94). Il est important de les considérer avec importance car elles peuvent contribuer à la vulnérabilité des systèmes d'élevage face à l'arrivée de ce nouvel acteur. Ces différents problèmes – présence d'une mouche carnassière, diminution de

l'élevage ovin au profit de l'élevage bovin ou de la culture céréalière, difficulté de reprise des exploitations en élevage ovin (Cf. 2.II.b p.39) – ont souvent été abordés par les acteurs avec la crainte que le retour de loups les amplifie. Pour certaines personnes du monde agricole, l'arrivée de loups est ainsi vécue comme « la goutte d'eau » d'une filière déjà mise à mal. Au contraire, pour d'autres, cette potentielle problématique supplémentaire n'est pas déterminante, à l'heure actuelle du moins et est vécue comme faisant partie de l'adaptation constante des systèmes d'élevage. En effet, il est intéressant de constater que les éleveur·ses ont adapté leurs pratiques et trouvé des solutions pour que les contraintes causées par la présence d'une mouche carnassière soient supportables, alors que pour le retour de loups, les discours semblent beaucoup moins concevoir une cohabitation possible.

*« On a déjà la mouche depuis quelques années, on a trouvé des solutions, mais alors le loup en plus par-dessus [souffle] »*

Éleveur·se et représentant·e agricole

#### ***e. Des aspirations sociétales contradictoires***

Face au potentiel retour du prédateur, une partie des acteurs agricoles interrogés ont fait part d'un certain ressentiment envers les revendications actuelles de la société française qu'ils estiment contradictoires. D'un côté, les français·es sont majoritairement favorables à la présence et à la protection des loups en France (Savanta ComRes 2020; Moulin et Sagot 2020). D'un autre côté, les consommateur·rices ont modifié leur consommation alimentaire et consomment de plus en plus de produits locaux, ou provenant de l'agriculture biologique. L'ensemble des éleveur·ses interrogé·es considère que leurs pratiques extensives de l'élevage ovin répondent à cette attente sociétale. Elles sont d'ailleurs reconnues bénéfiques pour le paysage et la biodiversité du Montmorillonnais par les acteurs des associations de protection de l'environnement, du secteur du tourisme ou de l'association de randonnée interrogées. Or, pour les éleveur·ses, les souhaits de la société française d'avoir à la fois accès à une agriculture plus proche de l'environnement et un retour de prédateurs comme le loup ne semblent pas compatibles.

Concernant le sujet du retour du loup dans ce territoire particulier, les acteurs agricoles constatent un détachement du reste de la population qui ne se sent pas concernée et ne se rendrait pas compte des conséquences du retour du loup sur leur quotidien. Selon eux, la population non agricole envisagerait le retour du canidé isolément, sans imaginer les autres éléments que l'arrivée de ce nouvel acteur va potentiellement modifier.

*« Il faut que les gens pensent que si on met des mesures de protection en place, ça [les promenades sur les chemins de randonnée], c'est fini ! »*

Éleveur·se et représentant·e agricole

## VI. Conclusion et actions prioritaires à mener

*« Le premier facteur de ce genre de problème,  
c'est l'acceptation par la population, c'est évident ! »*

Éleveur-se

Cette première phase de diagnostic territorial nous aura permis de confirmer l'intérêt de réaliser cette étude d'anticipation du retour du loup dans le Montmorillonnais qui concentre à la fois une forte culture d'élevage ovin et une augmentation des suspicions de présence de l'espèce dans le territoire. De plus, nous sommes actuellement dans une fenêtre d'action particulièrement propice pour la mise en place de la suite du projet car les structures motrices sur ce dossier, la DDT et la Chambre d'agriculture expriment une forte volonté de travailler à la préparation des acteurs du territoire en anticipation de l'installation officielle de l'espèce.

De cette première phase d'étude, deux actions prioritaires se dessinent pour la suite du projet de recherche-action. Tout d'abord, il s'agira de mettre en place des formations pour les différents acteurs sur la biologie et le comportement de l'espèce afin d'atténuer les biais de perception. La sensibilisation des éleveur-ses aux caractéristiques des prédatons sera une priorité afin de les inciter à signaler les prédatons suspectes à l'OFB. A cela s'ajoutera des formations sur la reconnaissance des indices de présence de loups pour les acteurs de terrain tel que les salarié-es et bénévoles des associations de protection de l'environnement et les chasseur-ses.

Parallèlement, il s'agira d'élaborer, par l'utilisation des outils de médiation, un dialogue pérenne et constructif entre les différents acteurs (Dumez et al. 2017). Ces deux aspects sont les bases de la construction d'une acceptabilité sociale de l'espèce, prérequis indispensable à la mise en action des acteurs pour préparer ce retour potentiel (Benhammou 2007). Ce travail se révèle particulièrement important entre les éleveur-ses et les agents de l'OFB et de la DDT afin de gommer le décalage d'information relevé. Pour cela, un travail cartographique sur les prédatons suspectes vécues et signalées à l'OFB s'avérera pertinent afin de reconnecter les réalités entre ses acteurs. Il sera également nécessaire d'approfondir notre enquête sur le point de vue des élus et de l'ensemble de la population du territoire afin de relever de potentiels freins à leur implication. Il s'agit d'encourager leur intégration au processus d'anticipation du retour du loup.

L'objectif étant ainsi que les différents acteurs travaillent conjointement en s'appuyant sur les compétences de chacun. Il sera notamment important de mettre à profit les expériences de terrain des salarié-es et bénévoles des associations de protection de l'environnement et des chasseur-ses afin de compléter le travail de l'OFB en démultipliant les possibilités de détection de l'espèce. De plus, la Fédération Départementales des Chasseur-ses emploie un chargé de mission qui bénéficie d'une remontée exceptionnelle de données, de la part d'acteurs du monde cynégétique ou agricole, qui

pourraient s'avérer précieuses. Il sera également indispensable de travailler à l'adaptabilité et à l'amélioration des moyens de protection des troupeaux prévus par les pouvoirs publics.

Enfin, chaque territoire étant différent, il sera essentiel d'intégrer les vulnérabilités décelées et les ambitions de chacun-e dans un processus complet d'évolution du territoire. L'enjeu de la poursuite de ce projet est donc de mettre en place un processus de dialogue, concertation, et de co-construction afin de mobiliser l'ensemble de la population sur des questions plus large d'agriculture, de paysage, d'évolution et de transition du territoire rural, dont le retour du loup n'est en réalité qu'une des facettes.

## VII. Bibliographie principale

La bibliographie complète est disponible dans le rapport complet de l'étude.

Benhammou, Farid. 2007. « Crier au loup pour avoir la peau de l'ours. Une géopolitique locale de l'environnement à travers la gestion et la conservation des grands prédateurs en France ». *Agro-Paris-Tech'-ENGREF, Ecole Nationale du Génie Rural des Eaux des Forêts*. Ecole National du Génie Rural, des Eaux et Forêt de Paris. <http://geoconfluences.ens-lyon.fr>.

Benhammou, Farid, et Olivier Salvador. 2003. « Le Loup (*Canis lupus*) dans les Pyrénées (1998-2003) : cas d'école pour anticiper le retour des prédateurs sauvages dans les territoires ruraux marginaux ». *Sud-Ouest Européen* 16: 85-93. <https://www.persee.fr>

Boisseaux, Thierry, Odile Stefanini-Meyrignac, Christian Démolis, et Michel Vallance. 2019. « Le loup et les activités d'élevage : comparaison européenne dans le cadre du plan national d'actions 2018/2023 ».

Duchamp, Christophe, Chapron Guillaume, Olivier Gimenez, Alexandre Robert, François Sarrazin, Roseline Beudels-Jamar, et Yvon Le Maho. 2017. « Expertise scientifique collective sur le devenir de la population de loups en France. Démarche d'évaluation prospective à l'horizon 2025/2030 et viabilité à long terme ».

Dumez, Richard, Isabelle Arpin, Alix Hubert, Marine Legrand, Nicolas Lescureux, Vanessa Manceron, Baptiste Morizot, et Coralie Mounet. 2017. « Expertise scientifique collective sur les aspects sociologiques, culturels et ethnologiques de la présence du loup en France ». <https://ci.nii.ac.jp>.

Ministère de la transition écologique et solidaire, et Ministère de l'agriculture et de l'alimentation. 2018. « Plan national d'actions 2018-2023 sur le loup et les activités d'élevage ».

Moulin, Christine, et Laurence Sagot. 2020. « Étude de vulnérabilité des systèmes d'élevage des territoires de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne au risque de prédation par le loup ».

Mounet, Coralie. 2007. « Les territoires de l'imprévisible. Conflits, controverses et "vivre ensemble" autour de la gestion de la faune sauvage. Le cas du loup et du sanglier dans les Alpes françaises. » Université Grenoble 1 - Joseph Fourier.